



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 AVR. 2012

Affiché le : 18 AVR. 2012

L'An deux mille douze, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 6 AVRIL 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, LASSALLE, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE.

PROCURATIONS

Mme MOUNIC	à	M. FERTE
M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Nicole LASSALLE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Budget primitif 2012 - Attribution de subvention au Comité des Fêtes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2012 une subvention d'un montant de :

- 19 455 € au Comité des Fêtes

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions : Mmes et MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE, FERTE) :

➤ D'allouer une subvention de 19 455 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 12 avril 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

